



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Mission Casnav- UPE2A



Dossier suivi par
Catherine PIETRUS

Téléphone
0590 47
Fax
0590 47
Mèl
Catherine.pietrus@ac-
guadeloupe.fr

Rectorat de la Guadeloupe
Parc d'activité de la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97182 Les abymes

Les Abymes, le 07 Novembre 2016
Le Recteur de l'Académie
Chancelier des Universités
Directeur des Services Administratifs de
l'Education nationale
S/c de l'IA-IPR (ff) chargée de la Mission Casnav
A Mesdames et Messieurs les IEN de
circonscription

Objet : Pilotage de la mission Casnav-Upe2a

Prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Référence : Circulaire 2012-141 du 02-10-2012 « Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés »

Prise en charge des élèves issus de Familles itinérantes et de voyageurs (EFIV)

Référence : Circulaire 2012-142 du 02-10-2012 « Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs »

Annexes : 1) Procédure de prise en charge des élèves allophones
2) Parcours d'inclusion de l'EANA

Madame, Monsieur

Pour cette rentrée 2016, le j'ai confié le pilotage de la mission CASNAV-UPE2A à Madame Catherine PIETRUS.

En ma qualité de Recteur, je suis particulièrement attentif à la scolarisation des élèves allophones et arrivant dans l'Académie de la Guadeloupe ; le texte de cadrage et de pilotage « vade-mecum, accueil, affectation et scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés (EANA) » est en cours de préparation. Dans l'attente, je vous fais part des orientations retenues et définies pour faciliter la scolarisation des EANA dans notre académie.

1- Rôle du Casnav

Le Casnav est une cellule d'expertise auprès du recteur sur le dossier des élèves nouvellement arrivés en France et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs.

Ce centre académique a pour vocation de faciliter l'accueil, la prise en charge et le suivi des élèves dont la maîtrise de la langue française est insuffisante pour suivre les apprentissages en classe. Par son rôle formateur il apporte des conseils et propose un accompagnement des écoles et des établissements, par des actions de formation initiale et continue, par la création

et la diffusion d'outils pédagogiques et par l'apport de ressources indispensables à l'enseignement du français de scolarisation.

Pour assurer le pilotage de cette mission, Madame PIETRUS peut compter sur la collaboration de

Mme Prévot Mirella, coordonnateur du Casnav,

M. Lackmy Xavier, référent académique UPE2A pour le premier degré,

Mme Salondy Marie-Line référente académique UPE2A pour le second degré.

Elle encadre les 5 enseignants itinérants du 1^{er} degré, tous titulaires de la certification FLS, qui prennent en charge l'ensemble des EANA identifiés dans notre académie.

Mme Ahamada Laurence (100%), M. Lackmy Xavier (50%), Mme Michel Sophie (50%), Mme Navis-Anglésy Régine (100%) et Mme Rilcy Rolène (100%)

2- L'accueil des EANA et des EFIV dans le premier degré

A) Profil des EANA

Un élève allophone nouvellement arrivé (EANA) maîtrise une ou plusieurs autres langues que le français langue de scolarisation. Il est entré sur le territoire national depuis moins de douze mois. Il peut avoir des compétences en langue française et être de nationalité française.

« La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École ». ¹

B) Profil des EFIV

La circulaire concerne « les élèves issus de familles itinérantes et de familles sédentarisées depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école. Les déplacements ne favorisent pas la continuité scolaire et les apprentissages. Or ils ne doivent faire obstacle, ni aux projets de scolarité des élèves et de leurs parents, ni à la poursuite des objectifs d'apprentissage définis par le socle commun de connaissances et de compétences. »²

Les EFIV seraient plus particulièrement issus des familles itinérantes et scolarisés pendant une période qui correspondrait à leur séjour sur le territoire. Un EFIV peut être francophone, de nationalité française, allophone ou étranger. Ils ont droit à la scolarisation dans les mêmes conditions que les autres élèves.

C) L'accueil

L'accueil doit être un moment clé dans la scolarisation des élèves, puisqu'il correspond au premier contact avec l'école qui fonctionne différemment dans leur pays d'origine. Quelques fois c'est le premier contact avec l'école pour les élèves n'ayant pas été scolarisés antérieurement.

Beaucoup d'écoles sont habituées à accueillir des élèves allophones et d'autres devront y faire face. C'est la raison pour laquelle toutes les équipes éducatives doivent être sensibilisées à l'arrivée, l'accueil et la scolarisation des EANA. Ces derniers peuvent arriver tout au long de l'année scolaire.

La qualité de l'accueil doit contribuer à renforcer la confiance des parents. L'équipe éducative doit tirer profit de cette relation avec les parents pour avoir les informations relatives à une bonne scolarisation de leurs enfants. Ils doivent comprendre le fonctionnement de l'école. Ils pourront adhérer notamment aux comités de parents d'élèves.

¹ Bulletin Officiel n°3 du 11 Octobre 2012

²Circulaire 2012-142 du 02-10-2012 « *Scolarisation et scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs* »

3- La scolarisation des EANA et des EFIV

A) Procédure de prise en charge dans le dispositif UPE2A

La procédure définie pour notre académie (**Annexe 1**) permet une prise en charge rapide par un enseignant itinérant.

La phase primordiale est le signalement des EANA par les circonscriptions auprès du Casnav. Je vous remercie d'avoir désigné au sein de votre équipe, un référent de circonscription, afin d'assurer le relais entre les écoles et l'équipe du Casnav. Son rôle est majeur puisqu'il doit sensibiliser les équipes, faire connaître la procédure afin qu'elle devienne systématique. Je vous invite à bien comprendre le rôle essentiel de ces référents, et, pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait, à désigner un membre de votre équipe à qui confier cette tâche.

B) L'évaluation de positionnement

C)

Le CASNAV et les enseignants itinérants peuvent aider à l'organisation et à la passation des évaluations de positionnement en mathématiques, en langue française ainsi que dans la langue de scolarisation antérieure.

Les résultats de ces évaluations permettront d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées. Il convient de permettre à l'élève d'intégrer au plus vite une classe fréquentée par les enfants d'un âge le plus proche possible du sien.³

Les résultats démontreront les compétences et les connaissances déjà acquises par les élèves. Le directeur et les enseignants pourront déterminer la classe la plus appropriée à l'élève pour l'accompagner à acquérir les compétences du socle. Un écart de deux ans peut être pratiqué selon les besoins de l'élève. « *On veillera à ce que les élèves allophones arrivants ayant été scolarisés dans leur pays d'origine soient inscrits dans les classes ordinaires correspondant à leur niveau scolaire sans dépasser un écart d'âge de plus de deux ans avec l'âge de référence correspondant à ces classes.* »⁴

Dans le cas d'un EFIV francophone, l'enseignant de la classe évalue ses compétences en compréhension et en production écrite ainsi qu'en mathématiques. Si une prise en charge dans le dispositif UPE2A est jugé utile, le directeur d'école contactera le CASNAV.

D) La prise en charge par un maître itinérant.

Suite aux évaluations, et selon les besoins linguistiques de l'élève, l'enseignant UPE2A rédige le parcours d'inclusion de l'EANA (Annexe 2) en collaboration avec l'enseignant de la classe. L'enseignant s'assurera que l'élève puisse bénéficier de tous les dispositifs d'aide selon son profil (APC, RASED, accompagnement éducatif ...) Tous les partenaires de l'école doivent être engagés afin d'accompagner aux mieux ces élèves. Chaque EANA doit avoir un emploi du temps personnalisé, adapté à ses besoins.

La mission de l'enseignant UPE2A consiste à apporter un enseignement intensif du français de scolarisation et du français langue seconde. Il pourra lui apporter une aide méthodologique pour l'aider à gagner en autonomie et faire l'apprentissage de la lecture pour les élèves non-lecteurs du cycle 3

La prise en charge est limitée et ne peut excéder une année. Cependant, les EANA-NSA cycle3 (les élèves ayant peu ou pas scolarisés antérieurement) peuvent bénéficier d'une année supplémentaire.

Un avenant sera à ajouter au projet d'école. Les enseignants UPE2A pourront aider à la rédiger afin de faire apparaître les modalités de prise en charge, les objectifs prioritaires de

³*Circulaire 2012-141 du 02-10-2012 « Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés »*

⁴*Circulaire 2012-141 du 02-10-2012 « Organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés »*

scolarisation et toutes les aides mises en place par l'implication de l'ensemble des partenaires de l'école.

E) La mobilité des enseignants itinérants.

Pour faire face à l'arrivée des EANA et à leur éparpillement sur le territoire, l'itinérance a été privilégiée. Pour garantir une équité dans les prises en charge, nous avons décidé que les élèves isolés bénéficiaient d'une prise en charge d'1h30 par jour, ce qui faciliterait la prise en charge de deux EANA dans deux écoles proches.

La circulaire recommande un enseignement du FLE d'un minimum de 9h par semaine. Néanmoins, la situation actuelle ne le permet pas mais un minimum de 4h est requis pour le premier degré. L'équipe du CASNAV apportera une attention particulière lors de l'élaboration des parcours d'inclusion pour que l'enseignant définisse des objectifs d'apprentissage en lien avec le cadre européen commun de référence des langues (CECRL) afin de mettre en œuvre une pédagogie dont l'efficacité permettra à l'élève d'acquérir un maximum de connaissances et de compétences du socle. L'enseignant UPE2A apportera toute son expertise à l'enseignant de la classe pour organiser sa scolarisation. La communication et les échanges entre les enseignants doivent être très fréquents pour réguler, apporter des remédiations, mettre en place une pédagogie différenciée pour permettre aux EANA de progresser.

Sous peu, vous parviendrez un état des lieux pour chaque circonscription et le planning des prises en charge par école.

Afin de garantir un apprentissage de qualité, il serait souhaitable que les enseignants itinérants puissent disposer d'un local (bibliothèque, salle de classe), du matériel de l'école (photocopieur, tableau). Il y aurait alors à sensibiliser les directeurs d'école pour optimiser les séances de prise en charge.

F) Les formations M@gistère.

Pour améliorer la prise en charge des EANA, je vous encourage à mettre au sein de votre circonscription des sessions magistère en ce qui concerne les élèves allophones. Certaines concernent directement les enseignants d'UPE2A :

- Qu'est-ce qu'un élève allophone ?
- Accompagner un élève allophone nouvellement arrivé (EANA).
- Enseigner la lecture à un élève allophone.

De même, vous pouvez encourager les enseignants exerçant dans les écoles accueillant fréquemment des élèves allophones à obtenir la certification FLS.

C'est une démarche personnelle, mais ils pourront prendre au mieux les élèves allophones dans leur classe. Ils devront avoir des connaissances théoriques sur la didactique des langues, la question du plurilinguisme. Des formations académiques leur seront proposées, régulièrement, en ce sens.

L'équipe du Casnav se tient disponible pour accompagner tous les enseignants volontaires à se préparer à cet examen. Cette formation ne sera que bénéfique à l'enseignant qui pourra améliorer sa pratique de classe. Ils trouveront des renseignements sur la page dédiée à la préparation de la certification du site académique.

https://pedagogie.ac-quadeloupe.fr/lettres/preparer_certification_complementaire_flefls

Si vous le jugez nécessaire, le Casnav peut proposer un accompagnement aux enseignants des écoles par la mise en place d'un stage d'école. Cette formation sera pensée et élaborée à partir des besoins clairement identifiés, animée par un conseiller pédagogique de la circonscription, le coordonnateur du Casnav, le référent pour le 1^{er} degré et les enseignants du 1^{er} degré, qui ont tous l'expérience du terrain.